

—
**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE**

2^{ème} RÉUNION DE 2012

Séance du 12 mars 2012

CG12/2^{ème}/I-20

L'an deux mil douze, le 12 mars, les membres du Conseil Général légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département sous la présidence de M. Jean-Michel BAYLET, Président du Conseil Général. Après avoir constaté le quorum légal, l'Assemblée départementale peut valablement délibérer.

Présents : MM. Albert, Astoul, Astruc, Auriensis, Bésiers, Cambon, Capayrou, Dagen, Deprince, Descazeaux, Empociello, Garrigues Francis, Garrigues Roland, Gonzalez, Guillamat, Hébral, Lacombe, Lavabre, Marty Michel, Marty Patrick, Massip, Moignard, Mouchard, Quéreilhac, Roger, Roset, et Tabarly ;

Absents excusés : MM. Raynal et Viguié.

**PROGRAMME POUR LES COMMUNES EN MATIERE
DE PATRIMOINE**

—
Les politiques d'aides aux Communes en matière de patrimoine répondent à l'objectif que notre Assemblée poursuit depuis leur mise en place : accompagner l'effort d'équipement de ces collectivités en répondant à l'attente des habitants.

L'intérêt de ces politiques pour les Communes reste toujours très fort et, pour 2012, je vous propose de poursuivre nos actions dans ce secteur.

**I – CONSTRUCTION ET AMENAGEMENT DE SALLES A USAGES
MULTIPLES ET DE REUNIONS**

Notre Assemblée met en œuvre depuis 1981 une politique active de soutien aux Communes pour la construction et l'aménagement de salles à usages multiples ainsi que de salles de réunions.

Conformément à l'objectif que nous nous sommes fixé, cette action permet de créer dans toutes les Communes du Département des conditions favorables au développement de la vie associative et culturelle.

Ainsi, en 2011, ce sont **521 322 €** que nous avons consacrés à cette politique qui reste fortement sollicitée suite à la mise en œuvre des contrats de pays.

C'est pourquoi, en 2012, je vous propose d'adopter une autorisation de programme de **400 000 €** et de ratifier **469 882 €** en crédits de paiement sur **l'article 204142, sous-fonction 74**.

II – REPARATIONS AUX BATIMENTS COMMUNAUX

Depuis de nombreuses années, notre Département développe une politique active de soutien aux Communes pour leur permettre de mener à bien les opérations d'aménagement et de réhabilitation de leur patrimoine bâti.

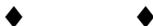
Là encore, l'incidence des contrats de pays a encouragé la demande, ce qui s'est traduit par une forte augmentation des opérations proposées par les Communes, jusqu'en 2007. Ainsi, nous avons consacré à cette politique **1 277 183 €** en 2007.

Après une pause en 2008, consécutive à l'installation des nouvelles municipalités avec **367 937 €** engagés, les années suivantes se sont traduites par un regain des projets communaux pour lesquels nous avons mobilisé **1 030 505 €** en 2009, **1 366 593 €** en 2010 et **1 378 112 €** en 2011.

Ainsi, à l'occasion du budget primitif de 2012, au vu des besoins exprimés, je vous propose d'adopter une autorisation de programme de **860 000 €** et de ratifier **1 111 710 €** en crédits de paiement sur **l'article 204142, sous-fonction 74**.

Je vous rappelle que la Commission Permanente a compétence pour attribuer ces subventions dans la limite des autorisations de programme votées par l'Assemblée.

En conclusion, je vous demanderais de bien vouloir délibérer sur le rapport présenté.



Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu l'avis de la commission des finances,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL GENERAL

Construction et aménagement de salles à usages multiples et de réunions

– Adopte une autorisation de programme de 400 000 € ;

Réparations aux bâtiments communaux

– Adopte une autorisation de programme de 860 000 € ;

– Ratifie les crédits de paiement conformément au tableau suivant :

Imputations Budgétaires	LIBELLE	AP A APPROUVER	ECHEANCIER CREDITS DE PAIEMENT		
			2012	2013	2014
Article 204142 sous- fonction 74	Construction Aménagement de salles à usages multi- ples et de salles de réunion	AP antérieures	369 882	250 000	100 000
		<u>AP 2012</u> : 400 000 €	100 000	200 000	100 000
	Crédits à ratifier		469 882		
Article 204142 sous- fonction 74	Réparations aux bâtiments com- munaux	AP antérieures	951 710	640 000	150 000
		<u>AP 2012</u> : 860 000 €	160 000	360 000	340 000
	Crédits à ratifier		1 111 710		

Adopté à l'unanimité.

Le Président,